

Depuis le 1^{er} juillet 2016, notre commune accueille la caserne principale et les bureaux de la Protection Civile (PCi) du district de Morges. Situé dans l'ancien Arsenal, 5,5 équivalents temps plein y travaillent. Saint-Prex est membre de cette entité et notre municipal Roger Burri est au Comité de direction. A l'image des pompiers, la protection civile a aussi connu son lot de restructuration. Aujourd'hui, chaque district compte une entité de PCi. Cette réforme a débuté en 2015, après avoir passé par 21 régions liées aux anciens districts. Avant cela, dès sa création en 1963, chaque village avait sa protection civile, composée des habitants de moins de 65 ans qui avaient terminé leurs obligations militaires. Aujourd'hui, les astreints ont entre 18 et 40 ans. Actuellement, sur les 745 miliciens du district de Morges, 31 habitent notre commune.

Du travail toute l'année

C'est aussi à Saint-Prex qu'a été créé le site d'accueil pour la population du district. Si l'une des 62 communes n'a pas de solution immédiate de logement pour des sinistrés à la suite d'un incendie, par exemple, tout est prêt au Cherrat pour les accueillir dans l'heure qui suit. Ce qui ne signifie pas que l'obligation d'entretenir les abris PCi est caduque. A ce jour, Saint-Prex est bien loti puisque le territoire compte 7019 places dans l'un des 598 abris de protection civile.

«Notre travail est la protection de la population en temps de paix, répond le lieutenant colonel Marc Dumartheray, commandant de la Protection Civile du district de Morges. C'est-à-dire qu'en 1 heure nous sommes mobilisables pour intervenir en cas de catastrophe ou d'accident.»

Au début de l'été, afin de lutter contre des crues, ils ont monté des murs de sacs de sable en prévention, ainsi que ravitaillé en subsistances les pompiers, à Apples et Pom-paples, qui accumulaient les alarmes inondations. Tout au long de l'année, les hommes et les femmes (qui se font trop rares selon le commandant), s'entraînent aux missions, telles la recherche de personnes disparues afin d'aider la police lors de battues, gérer les épizooties (monter, tenir et exploiter les barrages de décontamination de véhicules), alimenter, en cas de panne, les antennes polycom afin que les services d'urgences puissent continuer à communiquer. L'une d'elle se trouve sur le territoire de Saint-Prex. La Protection civile est aussi chargée du délestage de l'autoroute lors de gros incidents ou encore de protéger les biens culturels. Par exemple de sauver les archives communales lors de feu, d'inondation ou si elles sont attaquées par un champignon parasite.

Protection Civile

Fabienne Morand

Pour en savoir plus:
www.pci-district-morges.ch

